

une plate-forme pour une adhésion plus large à ce traité, et envisager de renforcer le droit existant afin de trouver des solutions efficaces au problème de l'utilisation sans discrimination de mines dont les explosions mutilent des civils dans diverses parties du monde.

Tenant compte de cette déclaration, nous réaffirmons la nécessité de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre du droit international humanitaire. Dans cet esprit, nous demandons au gouvernement suisse de réunir un groupe d'experts intergouvernemental à composition non limitée chargé de rechercher des moyens pratiques de promouvoir le plein respect de ce droit et l'application de ses règles, et de préparer un rapport à l'intention des Etats et de la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

* * *

Nous affirmons, en conclusion, notre conviction que le droit international humanitaire, en préservant des espaces d'humanité au cœur même des conflits armés, maintient ouvertes les voies de la réconciliation et contribue non seulement au rétablissement de la paix entre les belligérants, mais à l'harmonie entre tous les peuples.

* * *

CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

Les participants se sont félicités de l'esprit de bonne volonté, de compréhension et de tolérance qui a présidé aux débats. Ce qui a, en effet, prédominé dans l'attitude des Etats est le sens de l'humanitaire. MM. Sommaruga et Cotti, dans leurs allocutions de clôture, n'ont pas manqué de le mettre en relief tout en espérant que les engagements pris par les Etats donneront une impulsion décisive à une meilleure application du droit international humanitaire.